

Références

Service Gestion carrière et paie
Poste 61.98
Suivi par Isabelle BASSET
Objet Promotion Interne 2022

ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL

Le PRÉSIDENT du CONSEIL DÉPARTEMENTAL des COTES D'ARMOR

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la promotion interne ;
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 24 ;
Vu l'arrêté du 15 mars 2022 fixant les lignes directrices de gestion du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;
Vu la liste des agents remplissant au 1^{er} janvier 2022 les conditions d'accès au grade d'attaché territorial ;
Considérant qu'au 31 décembre 2021, 6 recrutements dans le cadre d'emplois d'attachés territoriaux sont intervenus et qu'à ce titre 2 agents peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial ;
Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services Départementaux ;

A R R E T E

Article 1: A compter du 1^{er} janvier 2023, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché territorial, au titre de la promotion interne 2022 :

Nom Prénom	Affectation	Grade actuel	Date d'effet
COSQUER Riwan	MDDC - MDD Loudéac	Animateur territorial	01/01/2023

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans.

Article 2: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte – 35044 RENNES Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www. Telerecours.fr](http://www.Telerecours.fr).

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services Départementaux et Mme la Payeuse Départementale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté déposé en Préfecture

LE PRÉSIDENT
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Lénie GIRARDOT

